BCI AUDIT & CONSEIL
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Cour d'Appel de Saint-Denis
26, rue Jean Cocteau
Résidence Anaxagore Apt 405
97490 Sainte-Clotilde

Association Insertion Solidarité Formation
Siège social : 236 Chemin des Limites
97440 SAINT-ANDRÉ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 Décembre 2022

A l'Assemblée Générale de l'Association Insertion Solidarité Formation

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l' Association « Association Insertion Solidarité Formation » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes « Faits caractéristiques », « événements significatifs postérieurs à la clôture » et « permanence des méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant :

- Pour les faits caractéristiques de l'exercice :
  - la survenance d'un contrôle URSSAF ayant conduit à dégager un crédit pour l'association pour un montant de 19 132 € ;
  - la comptabilisation directement dans les comptes de charges en nature de factures concernant des exercices antérieurs, savoir 4 900 € ttc pour la location d'un Kangoo et 3 797.5 € TTC d'honoraires du précédent commissaire aux comptes concernant la certification 2020.
- Pour les événements postérieurs à la clôture la survenance d'un vol de matériel évalué à 8 179 € qui par prudence n'ont pas donné lieu à comptabilisation d'un produit à recevoir de la part de l'assurance ;
- Pour la permanence de méthodes, la méthode retenue pour corriger les montants de subventions non consommés à la clôture de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La valorisation des autres créances concernant la part des subventions octroyées sur l'exercice restant à encaisser à la clôture ;
- Le montant figurant en fonds dédiés sur subventions de fonctionnement inscrites au passif du bilan correspondant aux sommes restant à engager à la clôture au titre de l'exercice précédent ;
- L'absence de subventions d'investissement devant être reprises au résultat au rythme des immobilisations qu'elles financent,
- Le respect du rattachement des produits au bon exercice conformément au principe de respect de la séparation des exercices.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

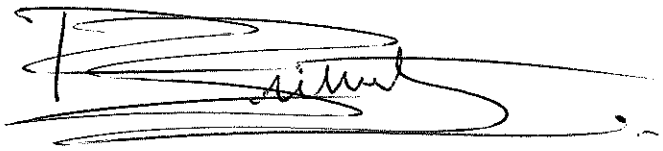
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte-Clotilde, le 11 Juillet 2023
BCI AUDIT & CONSEIL, représenté par

Raphaël BERTHELOT

Commissaire aux Comptes



Salahoud'dine CADJEE

Responsable de mission



BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	11 352	6 571	4 781	2 784	1 997	71.73
	Autres immobilisations corporelles	5 360	5 359	2	184	183-	99.13-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total I	16 712	11 930	4 783	2 968	1 814	61.12
	Comptes de liaison **Total II**						
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés						
	Autres créances	63 207		63 207	41 354	21 853	52.84
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	183 418		183 418	150 779	32 638	21.65
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	104		104	104		
	Total III	246 728		246 728	192 237	54 491	28.35
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	263 440	11 930	251 510	195 205	56 305	28.84

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	43 127	1 789	41 338	NS
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	7 596	41 338	33 742-	81.62-
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	50 723	43 127	7 596	17.61
	Comptes de liaison **Total II**				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources	138 691	81 444	57 247	70.29
	Total III	138 691	81 444	57 247	70.29
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 040	11 212	4 827	43.05
	Dettes fiscales et sociales	28 451	59 281	30 830-	52.01-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	141	141		
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	17 465		17 465	
	Total IV	62 096	70 634	8 538-	12.09-
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	251 510	195 205	56 305	28.84

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an 44 631
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services		1 837	1 837-	100.00-
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	564 125	632 578	68 453-	10.82-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	119 321	51 476	67 845	131.80
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	58	1	56	NS
Total I	683 504	685 892	2 389-	0.35-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	109 766	71 723	38 043	53.04
Impôts, taxes et versements assimilés	44 225	19 552	24 673	126.19
Salaires et traitements	434 889	549 475	114 586-	20.85-
Charges sociales	26 978	16 105	10 873	67.51
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 308	1 672	636	38.04
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	129	1	128	NS
Total II	618 294	658 527	40 234-	6.11-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	65 210	27 365	37 845	138.30
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)				
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	65 210	27 365	37 845	138.30
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	367		367	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII	367		367	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	367-		367-	
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	683 504	685 892	2 389-	0.35-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	618 661	658 527	39 867-	6.05-
Solde intermédiaire	64 843	27 365	37 478	136.96
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	81 444	95 417	13 973-	14.64-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	138 691	81 444	57 247	70.29
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	7 596	41 338	33 742-	81.62-

ASSOCIATION I.S.F.

236 CHEMIN DES LIMITES
RDM LES BAS
97440 ST ANDRE

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

ECC NORD
3 RUE DE CREMONT

97400 SAINT-DENIS
0262948919

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	8
Tableau de variation des fonds propres	9
Tableau de variation des fonds dédiés	10
Disponibilités en Euros	11
Produits à recevoir	11
Détail des produits à recevoir	11
Charges et produits constatés d'avance	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Valorisation des contributions volontaires	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 251 510.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 764 947.78 Euros et dégageant un excédent de 7 595.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Un contrôle URSSAF terminé en mars 2022 a été effectué sur les années 2019 et 2020. La vérification a permis de dégager un crédit de cotisations et contributions de sécurité sociale, d'assurance chômage et d'AGS au profit de l'association pour un montant de 19 132 €. Cette somme a été enregistrée en opérations diverses au débit du compte de tiers CGSS par un crédit d'un transfert de charges.

Par ailleurs, a été comptabilisé directement en comptes de charges par nature les charges liées aux exercices précédents pour lesquelles les factures ont été reçues tardivement, à savoir 4 900 € TTC pour la location d'un Renault kangoo de juin à décembre 2021 et 3 797.5 € TTC d'honoraires du précédent commissaire aux comptes sur sa certification au titre de l'année 2020.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'association a subi, entre le 19/05/2023 à 12:00 et le 22/05/2023 à 07:20, un vol par effraction d'un conteneur dans lequel était entreposé le matériel. Les matériels volés sont huit débroussailleuses, un taille-haie, un souffleur et une tronçonneuse. La valeur totale d'achat de ces matériels est de 8 179 €, préjudice qui a été déclaré à l' assurance à savoir la Prudence Créole de laquelle une indemnisation est attendue à ce jour. Aucun montant n'a été provisionné dans les comptes clos au 31/12/2022.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Dans le cadre de l'entretien et l'embellissement de la Coulée Verte-Carrée Fayard et du Parc du Colosse, la subvention Mairie octroyée milieu d'année au titre de l'année en cours a été comptabilisée en corrigeant le montant non consommé à la clôture l'exercice par le biais des fonds dédiés.

Concernant la subvention de la Région, celle-ci est formée de 3 parts :
=> pour la part fonctionnement de structure et du petit matériel relatifs à la conduite de l'opération de l'Action Emplois Verts pour l'entretien du littoral Saint-Andréen, la subvention est corrigée via un compte de produit constatées d'avance, car seuls 4 mois concernent l'exercice clos au 31/12/2022,
=> pour la part fonctionnement relative aux 4 encadrants, la subvention est corrigée via les fonds dédiés, car seuls 4 mois concernent l'exercice N également ;
=> pour la part financement des salaires PEC non financée par l'Etat, le versement est délégué à l'ASP dans la limite de 21 heures hebdomadaire du SMIC brut.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 230		4 122
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 360		
TOTAL	12 590		4 122
TOTAL GENERAL	12 590		4 122

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			11 352	11 352
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 360	5 360
TOTAL			16 712	16 712
TOTAL GENERAL			16 712	16 712

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	4 446	3 976	1 851	6 571
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	5 176	183		5 359
TOTAL	9 622	4 159	1 851	11 930
TOTAL GENERAL	9 622	4 159	1 851	11 930

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 976				
Matériel de bureau informatique mobilier	183				
TOTAL	4 159				
TOTAL GENERAL	4 159				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Report à nouveau	1 789	41 338-			43 127
Excédent ou déficit de l'exercice	41 338	41 338			7 596
Situation nette	43 127		7 596	0	50 723
TOTAL I	43 127				50 723

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	81 444		81 444			214 000	138 691
SUBVENTION MAIRIE 2021	35 000		35 000				
SUBVENTION ENCADRANT 21	36 604		36 604				
SUBVENTION REGION 2021	9 840		9 840				
SUBVENTION ENCADRANT 22						104 000	71 169
SUBVENTION MAIRIE 22						110 000	67 522
TOTAL	81 444		81 444			214 000	138 691

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	63 157
Total	63 157

Détail des produits à recevoir

	Montant
SOLDE SUBVENTION MAIRIE	55 000
SOLDE SUBVENTION REGION FONCTIONNEMENT 2020	2 706
SOLDE SUBVENTION REGION FONCTIONNEMENT 2021	2 706
SOLDE SUBVENTION REGION FONCTIONNEMENT 2022	2 745
Total	63 157

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	104
Total	104
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	17 465
Total	17 465

Il s'agit de la subvention de fonctionnement de la Région pour la période allant de janvier 2023 à juillet 2023.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

l'Association a déclaré n'avoir pas de contribution volontaires en nature sur l'exercice 2022.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8355 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 2021 : 4 557 euros
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes 2020 : 3 798 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros